

Comitologie: exercice des compétences d'exécution de la Commission

2002/0298(CNS) - 06/07/2006 - Texte adopté du Parlement après reconsultation

En adoptant le rapport de M. Richard **CORBETT** (PSE, UK), le Parlement se rallie totalement à la position de sa commission des affaires constitutionnelles et approuve tel quel le projet de décision du Conseil.

Ce faisant, il demande à sa commission d'examiner l'opportunité de modifier le règlement afin de lui permettre d'exercer les droits que lui confère la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle, dans les meilleures conditions possibles (voir ACI/2006/2152).